

consacrées à Dieu afin qu'ils soient les hérauts de la foi, en prêchant la parole de Dieu, en administrant les sacrements, en réconciliant les pécheurs, en courant après les brebis égarées. en donnant une éducation soignée et religieuse, en exerçant toutes les œuvres de charité, en travaillant enfin, avec un zèle infatigable, à établir en tous lieux et jusqu'au bout du monde, le royaume de Dieu.

Honoremus beatos Martyres..... præcones regni.

4^o Honorons ces bienheureux Martyrs, pour qu'ils nous obtiennent à tous la grâce de servir fidèlement Notre Seigneur Jésus-Christ à leur exemple, en ne rougissant jamais de lui et de ses maximes devant les hommes, afin qu'il ne rougisse pas de nous devant son Père, en nous attachant de cœur et d'âme à la doctrine qu'il nous a enseignée dans son Evangile, en nous éloignant avec horreur de tous ceux qui, par leurs mauvais discours et leurs mauvais exemples, pourraient nous être des pierres de scandale, en nous abstenant de la lecture des livres contre la foi ou les mœurs, qui ne peuvent que nous séparer du Fils de Dieu, qui seul a les paroles de la vie éternelle, afin que tous ensemble nous puissions nous réunir dans le séjour des Saints, pour y recueillir l'héritage que nous y a préparé notre Père céleste, et que nous a mérité le Seigneur Jésus qui est son Fils bien-aimé, au prix de tout son sang divin. *Honoremus beatos Martyres... cohæredes Dei*

Tels sont, Nos Très-Chers Frères, les fruits de grâces et les bénédictions célestes qui nous attendent, si nous sommes dociles à ces importantes leçons que nous donne la sainte Eglise, en nous proposant ses bienheureux Martyrs pour être nos protecteurs, nos modèles, nos avocats sur la terre et nos compagnons de gloire dans le Ciel. Or, c'est pour nous ménager tous ces moyens de salut, que nous allons tous ensemble rendre de nouveaux honneurs et des honneurs encore plus grands à St. Zénon et aux bienheureux compagnons de son glorieux martyr, en célébrant, avec joie et piété, leur fête que Nous instituons par le présent Mandement.